

Arrêté fédéral concernant la création d'un «Panorama de l'histoire suisse» à Schwyz

du 7 février 1990

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution;
vu la loi fédérale du 27 juin 1890¹⁾ concernant la création d'un Musée national suisse;
vu le message du Conseil fédéral du 6 septembre 1989²⁾,
arrête:

Article premier

Un crédit d'ouvrage de 14 948 000 francs est ouvert pour la création du «Panorama de l'histoire suisse», filiale du Musée national suisse, à Schwyz.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 7 février 1990

Le président: Cavelti

La secrétaire: Huber

Conseil national, 13 décembre 1989

Le président: Ruffy

Le secrétaire: Koehler

33148

¹⁾ RS 432.31

²⁾ FF 1989 III 817

Arrêté fédéral concernant la création d'un «Panorama de l'histoire suisse» à Schwyz du 7 février 1990

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.04.1990
Date	
Data	
Seite	1544-1544
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 123

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.